



# **PEUT-ON ÊTRE HANDICAPÉ ET ÉCOLO ? FAUT-IL CHOISIR SON COMBAT ?**

Mélanie De Schepper

Analyse ASPH 2019

Éditrice responsable :  
Ouiam Messaoudi - Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles



Hier, en me baladant, j'ai croisé une personne en fauteuil roulant qui sortait aussi péniblement que possible d'un bus. Visiblement le trajet avait été long car cette dernière avait accumulé de nombreux déchets alimentaires. Ainsi, il est évident que dès sa sortie du bus il lui était nécessaire de se délester de ses déchets. Son premier réflexe fut de s'en débarrasser en les jetant par-dessus la clôture d'un espace vert privatif et protégé, ce qui n'est pas un acte isolé, de la part de personnes en situation de handicap ou non. Même si cela semble anodin et trop commun dans une ville urbaine bruxelloise, cela a soulevé chez moi plusieurs interrogations.

Je pris le temps de réfléchir à ce que je venais de voir. Il est clair que la poubelle la plus proche se trouvait à plus de deux mètres de cette personne et que les déplacements sur les trottoirs pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) relèvent souvent du parcours du combattant. On pourrait trouver bon nombre d'explications, de justifications et d'excuses à ce comportement. Pour ma part, je cherche encore aujourd'hui à savoir quelle fut la réflexion et la motivation (ou plutôt l'absence de motivation) de cette personne en amont pour se dire que finalement, l'action la plus simple, celle à laquelle elle allait se résoudre, était de jeter ses déchets à terre.

À travers cet exemple qui a servi de réflexion de départ à cette analyse, nous chercherons donc à savoir comment il est possible au quotidien de composer avec différentes valeurs et différents obstacles, notamment relatifs au handicap dans le cas présent. Quels sont les choix, s'il y a choix à faire, qui se posent à nous dans les conditions de vie actuelle et notre mode de vie urbain, ancré dans une démarche de surconsommation qui nous éloigne d'une responsabilité écologique indispensable.

## Situation 1 : Je suis en situation de handicap, je me préoccupe de l'écologie, mais rien n'est mis en place pour que je puisse adopter les comportements adéquats tout en tenant compte de mes difficultés

Dans cette première situation, l'angle pris est celui qui est souvent privilégié au sein de nos travaux ; celui de l'accessibilité. Nous ne parlons pas exclusivement de l'accessibilité structurelle pour les personnes à mobilité réduite ; mais bien plus largement des moyens mis en œuvre par l'environnement, par la société pour permettre aux personnes en situation de handicap de poursuivre les mêmes buts et d'endosser les mêmes responsabilités que tout autre citoyen, dont les responsabilités en matière de développement durable. Comment faciliter l'application de comportements engagés par tous ? C'est une réflexion sur laquelle les pouvoirs en vigueur doivent s'attarder. Le rôle de la société est ici largement pointé.

Si l'on reprend les grands principes favorisant les comportements écocitoyens avec lesquels on nous martèle 4 fois par jour, on voit que la personne en situation de handicap peut vite ne pas se sentir concernée.

Pour rappel, être éco-citoyen, c'est « reconnaître et prendre en compte la portée écologique de tous ses gestes quotidiens. C'est une façon d'agir, de consommer et de jeter »<sup>1</sup>.

Toutefois, ces conseils n'ont pas été pensés pour tous. Leur application est réservée à une certaine partie de la société : celle ayant des facilités socioéconomiques, des personnes plus jeunes, ayant la possibilité de comprendre les différents enjeux environnementaux (éducation à la santé environnementale)<sup>2</sup>.

Ainsi, en jetant un œil sur les fiches<sup>3</sup> « réflexes à adopter afin de favoriser une conscience écologique » que l'on retrouve sur de nombreux sites plébiscités, on voit que le bât blesse.

Gérer au mieux sa consommation d'énergie en régulant la température de son intérieur ? Baisser la température d'une pièce se fait vite ressentir et a des conséquences non négligeables lorsqu'on est atteint de certaines pathologies, telles que les maladies cardiovasculaires, les pathologies respiratoires ou lorsqu'on reste des journées entières au domicile pour cause entre autres d'arrêt de travail (ce cas s'applique également aux aidants proches restant à domicile).

Adopter une mobilité douce ? Peu d'alternatives efficaces et disponibles à la voiture adaptée existent pour permettre les déplacements des PMR en toute sécurité et de manière autonome. Les transports en commun ne répondent toujours pas aux besoins de ces personnes, et ne pas se faire accrocher par des véhicules lorsqu'on se déplace en chaise roulante électrique sur la voie de circulation relève très souvent de l'exploit.

Consommer plus vert ? Les produits alimentaires, d'entretiens et cosmétiques bénéficient d'un intérêt grandissant et sont souvent vendus à des tarifs plus élevés, ce qui ne permet pas une accessibilité financière universelle. Les personnes en situation de handicap étant plus souvent fragilisées sur le plan financier, cela génère un filtre à la consommation.

Construire éco-responsable ? Au vu des limitations de budgets alloués quant à l'adaptation des logements pour personnes en situation de handicap, un choix doit s'opérer entre les matériaux durables et l'adaptation. Le manque d'accessibilité financière étant toujours aussi criant, il faudra, pour bon nombre de ces personnes, choisir entre une salle de bain de plein pied et des panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, la construction n'est que très rarement envisagée par les personnes en situation de handicap du fait de leur situation financière et la location devient alors un choix par défaut dans des conditions parfois difficiles.

On pense aussi tout particulièrement aux efforts à fournir quant à l'accessibilité des zones de dépôts de déchets qu'il s'agisse des poubelles citadines ou des zones de tris, sans parler du coût engendré par l'achat de sacs spécifiques.

---

<sup>1</sup> Syndicat mixte Sud Rhône Environnement. *Être éco citoyen*.

<sup>2</sup> Commissariat Général au développement durable (2018). *Modes de vie et pratiques environnementales des français*.

<sup>3</sup> Disponibles sur <https://www.ecoconso.be/fr/>

Pas facile d'être en situation de handicap lorsqu'on vit dans un système qui prône des valeurs sans donner les moyens pour les respecter. Le manque de soutien offert oblige la personne à formuler un choix : celui de répondre à ses besoins ou à ses valeurs concernant l'écologie. L'impossibilité de conjuguer les deux intérêts génère frustration et sentiment d'impuissance chez les personnes concernées.

## Situation 2 : Je suis en situation de handicap, je n'ai pas la liberté de m'occuper de l'écologie

Outre la question des responsabilités collectives, il y a la question de l'individu. Dans des conditions de vie qui nous sont imposées, nous devons, individuellement, composer avec nos ressources, nos possibilités, nos manques, nos croyances et nos valeurs afin de trouver un équilibre satisfaisant.

Les contraintes financières, matérielles, humaines, énergétiques .... nous cadrent et nous biaisent parfois dans nos prises de décisions, nous obligeant à prioriser : Ne pas avoir toutes les possibilités ni toutes les libertés, comme c'est souvent le cas pour les personnes en situation de handicap, oblige à faire un choix entre plusieurs de ses principes propres. Ceci pose la délicate question de classer ses valeurs, de les prioriser, de choisir celle qui vaudra plus qu'une autre, celle qu'il va falloir considérer en premier lieu. Et ce, non pas parce qu'elle est plus porteuse de sens à nos yeux, mais bien parce qu'elle permet de survivre dans le cadre qu'on nous donne. Il s'agit de répondre aux besoins, aux indispensables, aux bases. Dans l'esprit populaire « être écolo, c'est un luxe réservé aux riches ». « Ce n'est pas un combat qui concerne les personnes en situation de handicap ». « Si ces personnes avaient les moyens, ça se saurait »<sup>4</sup>. Comment mettre en balance le fait de se nourrir ou de prendre ses traitements médicamenteux face à la question de la déforestation ? Cela n'a pas de sens et ne fait pas partie du même niveau de considération. Alors bien sûr qu'un individu doit pouvoir s'occuper de sa santé et de son bien-être. Une fois cela fait, et s'il lui reste des moyens, il pourra s'attarder aux autres questions... en espérant bien évidemment que l'augmentation du niveau de pollution engendrée par la déforestation n'apporte pas de soucis de santé supplémentaires...question que nous tenterons d'approfondir à travers une étude ou des analyses sur la santé environnementale.

Il ne s'agit pas de créer une polémique, mais davantage de se dégager d'un prisme qui n'est peut-être pas le plus adéquat. Nous ne pensons pas qu'il soit, de nos jours, utile de mettre en opposition ses principes et les considérations susnommées. La santé et l'environnement ne s'opposent pas, ils se complètent. Ils concernent simplement des échelles et des temporalités différentes : l'échelle de

---

<sup>4</sup> Matagne P. (2012). *Écologie, économie et incitations au changement*. Innovations, vol 1, p 55-72

l'individu et celle de la planète. Un point d'équilibre a pourtant toujours pu être trouvé : l'humain prend soin de la nature et la nature prend soin de l'humain.

### Situation 3 : Je suis un citoyen comme un autre, ma situation de handicap ne change rien à mon intérêt quant aux questions écologiques

Dans cette dernière situation, le handicap intègre un processus de normalisation dans sa forme la plus parfaite ; les personnes en situation de handicap adoptent, comme tout citoyen, des comportements exemplaires et des comportements déviants. Pouvoir « s'en foutre » de l'environnement, c'est se comporter comme madame ou monsieur tout le monde, handicap ou pas.

Non, les personnes en situation de handicap ne sont ni meilleures ni pires que les personnes sans handicap. Avoir des difficultés ne rend pas plus honorable, ne change pas les valeurs intrinsèques à l'individu. Avoir des difficultés permet, à la limite, de prendre plus de recul, de se cibler plus facilement sur l'essentiel, de faire l'impasse sur le superflu, mais cela ne conditionne en rien les principes qui définissent un individu.

Ainsi, jeter ses déchets lorsqu'on est en situation de handicap n'est ni louable, ni concevable, ni acceptable. Mais cela a le mérite de questionner à nouveau simplement les droits et devoirs de tous citoyens, ses implications, ses engagements et les défis en terme de sensibilisation qu'ils soient en situation de handicap ou non.

Une personne en situation de handicap peut donc, elle aussi, ne pas avoir la volonté, le temps, l'énergie ou les capacités de prendre en considération les questions écologiques, comme nous le démontre le témoignage apporté :

*« J'étais très sensible à la question environnementale et écologique avant de me retrouver en situation de handicap. Certaines actions que je menais ont peu à peu disparu : soit parce que je ne suis plus en mesure de les faire, soit parce que je ne peux pas l'imposer à mon aidant proche. Par exemple, avant, je ramenaient toujours mes capsules de café en magasin. Maintenant, ça représente une étape en plus ou un projet à part, alors que la fatigue quotidienne de mon travail et de mon suivi médical est déjà bien trop grande. Du coup, je jette mes capsules à la poubelle, sans possibilité de recyclage. Je le regrette, mais j'ai dû poser ce choix. Par ailleurs, je ne peux pas imposer mes valeurs et conditions à l'aidant proche qui fait déjà beaucoup pour moi : je ne me sens pas à l'aise avec l'idée de lui faire un mémo de 2 pages sur quelles courses alimentaires je voudrais qu'il fasse. Je suis déjà soulagée par le fait qu'il fasse les courses, je ne veux pas l'embêter avec des tomates de Belgique, des*

*sacs en tissu à transporter dans sa voiture, à laver, etc. J'ai là aussi dû choisir entre ma situation et mon engagement écologique.<sup>5</sup>»*

## Conclusion réflexive

Reprenons notre exemple : une personne en situation de handicap jette ses déchets à terre. À travers la grille de lecture proposée au sein de notre analyse, il nous semble qu'il existe de multiples défis à relever. Sensibiliser tous les acteurs de la société à l'intérêt de prendre ses responsabilités écologiques et ce qu'elles impliquent parfois pour les personnes en situation de handicap. Il y a encore des failles, et ce d'autant plus pour certains publics plus « défavorisés ». En tant qu'acteur de la société, chacun se doit de penser et de faciliter l'accessibilité à l'écologie pour les personnes présentant des difficultés particulières. Ceci leur permettra de se dégager de choix éthiques à faire entre leurs valeurs propres et assumer pleinement leurs droits et leurs devoirs.

---

<sup>5</sup> Témoignage anonyme recueilli par l'ASPH

## Bibliographie

Éloi L. (2009). *Écologie et inégalités*. Revue de l'OFCE, p 126

Matagne P. (2012). *Écologie, économie et incitations au changement*. Innovations, vol 1, p 55-72.  
Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-innovations-2012-1-page-55.htm#>

Commissariat Général au développement durable (2018). *Modes de vie et pratiques environnementales des français*. Consulté sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Modes%20de%20vie%20et%20pratiques%20environnementales%20des%20Fran%C3%A7ais.pdf>, consulté le 19 juin 2019

« *Environnement et Inégalités sociales* », Rencontre francophone internationale sur les inégalités sociales de santé (JASP), Pierre Cornut, 2008

Syndicat mixte Sud Rhône Environnement. *Être éco citoyen*. Consulté sur <http://www.sudrhoneenvironnement.org/Les-hommes-et-les-dechets/Etre-eco-citoyen>

Eco conso du conseil à l'action. Consulté sur <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/>



## L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 90 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes**: lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

### Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

### Nos services

#### Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

#### Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

#### Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

#### Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement, Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex :

votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

## Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

## Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles  
Tél. 02/515 02 65 — [asph@solidaris.be](mailto:asph@solidaris.be)